CONSEIL MUNICIPAL

<u>Du samedi 9 avril 2022 à 10 H 00</u>

A l'ordre du jour :

Ordre	libellé	Catégorie				
0	Rapports de commissions	Administration générale				
	Pour vote					
1	Modification composition commissions communales	Administration générale				
2	Modification des durées d'amortissement suite au passage à la M 57	Finances				
3	Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021	Finances				
4	Affectation des résultats 2021	Finances				
5	Vote du taux d'imposition 2022	Finances				
6	Débat annuel sur la formation des élus	Administration générale				
7	Approbation du budget primitif 2022	Finances				
8	Vote des subventions 2022	Finances				
9	Vote des participations 2022	Finances				
10	Vote tarifs TLPE 2023	Finances				
11	Demande de subvention auprès du département au titre des amendes de police	Finances				
12	Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéo-protection au titre du FIPD	Finances -				
13	Modification des règlements intérieurs du périscolaire et des ACM	Administration générale				
14	Régularisation acquisition parcelles sises rue Emile Zola (ZD 144 et 145)	Urbanisme				
15	Convention de mise à disposition par l'association Profession Sport & Loisirs Auvergne (PSLA) à la commune de Domérat d'une apprentie sur des structures communales	Personnel				
16	Emplois saisonniers pendant la période estivale	Personnel				
17	Recours à un contrat aidé « Parcours Emplois Compétence (PEC) »	Personnel				

Domérat, le 1^{er} avril 2022.

Le maire,

Pascale LESCURAT.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril 2022.

Nbre de conseillers

municipaux en exercice : 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Présents à la séance : 23

Votants

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

: 29

LAFAYE...Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

ન્હ ન્હ ન્હ ન્હ ન્હ

19 avril 2022

Le conseil municipal prend acte des rapports de commissions suivants:

<u>**OBJET**</u>: Rapports de commissions.

⇒ Commission «Bâtiments/Travaux » .. Jeudi 10 mars 2022

⇒ Commission «Sports » Mardi 15 mars 2022

220409-00

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire. sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1er avril 2022.

Nbre de conseillers municipaux en exercice: 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY...Mme PIRES...Mr DUFLOUX...Mme BERGERON...Mrs LIMOGES...

Présents à la séance : 23 Votants : 29

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER.. I AFAYE ...Mrs PINHEIRO ..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX...

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation:

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE. Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance:

19 avril 2022

Madame le maire rappelle à l'assemblée ses délibérations des 23 mai et 27 juin 2020 définissant la composition des commissions communales et désignant les délégués dans les écoles.

OBJET: Modification communales.

Elle informe les membres du conseil municipal du souhait de madame Joëlle Deleris de se retirer des commissions suivantes :

composition commissions

Membre de la commission « Education/enfance/jeunesse »

220409-01

- Membre de la commission « Communication/médiathèque/Culture/ festivités/patrimoine »
- Membre de la commission « Bâtiments/travaux »

Déléquée école Victor Hugo

Il est donc proposé à l'assemblée de désigner le représentant suivant :

Délégué école Victor Hugo M. François PINHEIRO

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

PREND acte des informations communiquées par madame le maire et DESIGNE Mr François Pinheiro en qualité de délégué à l'école V Hugo.



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de **MONTLUCON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire. sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1er avril 2022.

Nbre de conseillers

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

municipaux en exercice: 29

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

Présents à la séance : 23 Votants

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

: 29

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation:

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Avant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE. Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG. Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance:

ન્હ ન્હ ન્હ ન્હ ન્હ

19 avril 2022

La nomenclature comptable et budgétaire M57 est venue modifier les classes comptables et le mode de calcul des amortissements, dont le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du code général collectivités locales qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

OBJET: Modification des durées d'amortissement suite au passage à la M57.

Il convient donc d'actualiser les catégories d'amortissement telles que définies par la nomenclature M57 ainsi que leur durée, conformément au document ci-annexé.

220409-02

Pour cela, il est proposé à l'assemblée

- De décider le calcul des amortissements au prorata temporis. D'arrêter les durées d'amortissement conformément aux dispositions
- du document ci-annexé.
- De décider que les acquisitions réalisées sur l'exercice 2022 seront amorties à compter du 1er janvier 2023 selon la règle du proprata temporis.
- De décider que pour les années suivantes, les amortissements se feront au prorata temporis, le 1er jour du mois M+1 de la date de mandatement de la facture.
- D'indiquer que, sauf exception, il sera joint au mandat un document attestant du service et de la date de mise en service.
- De préciser que pour les comptes 2313 et 2315 (travaux), l'intégration au chapitre 21 interviendra après perception de l'intégralité des subventions affectées à l'opération.



FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Document devosé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS AVR. 2022 **DU CONSEIL MUNICIPAL**

à la sous-préfecture de Montlucon

Arrondissement de **MONTLUCON**

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1er avril

2022.

Nbre de conseillers

municipaux en exercice: 29

Présents à la séance : 23

Votants

Présents: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY...Mme PIRES...Mr DUFLOUX...Mme BERGERON...Mrs LIMOGES...

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER.. : 28

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation:

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance:

Avant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

~~~~~~

19 avril 2022

**OBJET**: Approbation du compte administratif 2021.

L'assemblée est informée que l'établissement du compte administratif 2021 a permis d'arrêter en section de fonctionnement les dépenses réalisées à hauteur de 7 661 229,71 €. Les recettes réalisées pendant le même exercice se montent à 9 328 250,54 €, auxquelles doivent être ajoutés 888 000 € de résultat 2021 reporté. C'est ainsi un autofinancement brut ou excédent de fonctionnement cumulé de 2 555 020,83 € qui a été dégagé pour l'exercice 2021.

220409-03

En section d'investissement, les dépenses réalisées en 2021 ont été arrêtées à 1 765 613,82 €.

Il convient d'y ajouter le résultat 2020 reporté de 644 660,75 € soit un montant total de dépenses d'investissement de 2 410 274,57 €. Les recettes réalisées en 2021 se montent par ailleurs à 2 297 850,89 €. Le besoin de financement brut de la section d'investissement s'établit donc pour 2021 à un déficit de 112 423,68 €.

Considérant les éléments présentés ci-dessus et la présentation générale du compte administratif ci-jointe, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020. Pour ce faire, madame le maire quitte la séance et cède la présidence à monsieur Guy Hamelin, doyen de l'assemblée.

**APPROUVE** le compte administratif 2021 tel que présenté par madame le maire.

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Document déposé le

2 2 AVR. 2002

# Arrondissement de MONTLUCON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS préfecture DU CONSEIL MUNICIPAL de Montluçon

# COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Nbre de conseillers

municipaux en exercice : 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Présents à la séance : 23 Votants : 29

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX...

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration: Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

19 avril 2022

Après avoir contrôlé la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion, notamment chacun des soldes et des balances générales, et vérifié qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**OBJET**: Approbation du compte de gestion 2021.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les deux sections.

220409-03a

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 sans observation ni réserve.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2021 sans observation ni réserve.

(Allie)

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2 2 AVR. 2022

de Montluçon

# Arrondissement de

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

# MONTLUCON

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

COMMUNE de DOMÉRAT

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire. sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1er avril 2022.

Nbre de conseillers municipaux en exercice: 29

Présents: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES...

: 23 Présents à la séance Votants : 29

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER.. LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Date de l'affichage de la convocation:

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance:

ન્હા ન્હા ન્હા ન્હા ન્હા

19 avril 2022

Après approbation du compte administratif 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 1 667 020,83 €

Un excédent reporté de 888 000 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 555 020.83 €

Un déficit d'investissement cumulé de 112 423,68 €

Soit un besoin de financement de 112 423,68 €

Le virement prévisionnel (023) inscrit au BP 2022 est de 800 000,00 €.

Il est proposé au conseil municipal la stricte application du choix budgétaire et d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit:

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent 2 555 020,83 € Affectation complémentaire en réserve (1068) : 1 237 020,83 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 318 000,00 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 112 423,68 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.

**OBJET**: Affectation des résultats 2021.

220409-04

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

# Arrondissement de MONTLUCON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Nbre de conseillers

Votants

municipaux en exercice: 29

Présents à la séance : 23

: 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER.. LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1<sup>er</sup> avril 2022

Ayant donné mandat de procuration: Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

**રા રા રા રા રા રા** 

19 avril 2022

Conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires, Mme le maire propose de maintenir inchangée la pression fiscale et d'approuver les taux de fiscalité locale tels que ci-dessous, issus de la réforme de la taxe d'habitation mise en œuvre en 2021.

**OBJET**: Vote des taux d'imposition 2022.

220409-05



| Taxes                    | Taux 2022 |
|--------------------------|-----------|
| Taxe foncière (bâti)     | 46,09 %   |
| Taxe foncière (non bâti) | 50,07 %   |

Contrôle de légalité FAST Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les taux de fiscalité ci-dessus exposés.



# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

# Arrondissement de MONTLUCON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Nbre de conseillers

municipaux en exercice: 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Présents à la séance : 23

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER.. LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

Votants : 29

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

<u>Ayant donné mandat de procuration</u>: Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

19 avril 2022

L'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales dispose que « les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leur fonction. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à une formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ».

<u>OBJET</u>: Débat annuel sur la formation des élus.

Le conseil municipal, par délibération du 12 juin 2021, a délibéré sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminé les orientations et les crédits correspondant.

220409-06

L'article L 2123-12 dispose également que « un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal ».



Il est porté à la connaissance de l'assemblée les actions de formation souscrites et/ou suivies par ses membres en 2021 conformément au document ci-annexé.

Il est par ailleurs précisé que, comme en 2021, la somme de 4 000 € est inscrite au budget primitif 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat.



# Formations des élus domératois – Exercice 2021

| Bénéficiaires                         | Organisme de formation   | Thèmes / offre de formation                                                                                           | Coût        |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Mme AURAT<br>Mme CHIROL<br>M. LEFEBRE | CIDEFE                   | Accès illimité aux offres de : - formations pratiques, - formations « politiques publiques » - formations d'actualité | 2 154 € TTC |
| Adjoints                              | Gendarmerie<br>nationale | Gestion des incivilités et aide à la décision sur les crises du quotidien                                             | Gratuit     |

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de **I'ALLIER** 

2 2 AVR. 2022

### Arrondissement de MONTLUCON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS fecture DU CONSEIL MUNICIPAL de Montiucon

# COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Nbre de conseillers

municipaux en exercice: 29

Présents à la séance : 23 Votants

: 29

Présents: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY...Mme PIRES..Mr DUFLOUX...Mme BERGERON...Mrs LIMOGES...

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER.. LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation:

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Avant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance:

**ન્ય ન્ય ન્ય ન્ય ન્ય** 

19 avril 2022

**OBJET**: Approbation du budget primitif 2022.

Le conseil municipal est informé, en complément des documents joints, que le budget présenté a été établi conformément aux orientations budgétaires débattues en conseil municipal le 19 mars dernier mais également en tenant compte des contraintes budgétaires liées à la crise sanitaire ainsi qu'à la guerre en Ukraine. Il présente notamment les caractéristiques suivantes :

- une hausse du chapitre 011 (charges à caractère général) par rapport au BP 2021 pour un montant de 2 699 984 €.

220409-07

- une hausse des charges de personnel (chapitre 012) pour un montant global de 4 970 000 €,
- une augmentation des autres charges de gestion courante (chapitre 65), constituée notamment par une augmentation de 20 000 € de la dotation aux associations. Le montant global du chapitre 65 s'élève à 940 500 €.
- des taux d'imposition inchangés et un produit fiscal 2022 estimé en prenant en compte pour partie la revalorisation des bases cadastrales annoncée par la loi de finances 2022,
- une estimation à zéro du solde du FPIC, compte tenu des grandes incertitudes entourant le mode de calcul de ce dispositif de péréquation,
- une estimation prudentielle des dotations de l'Etat, (écrêtement de la dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, etc.).

Concernant enfin la section d'investissement, au-delà des opérations connues (rénovation du bâtiment du collège, préau de l'école Paul-Langevin, local associatif à la Guillaumette et installation de structures de jeux) qui seront achevées en 2022, le budget primitif propose une inscription de crédits aux chapitres 20, 21 et 23 de l'ordre de 1 M€ pour la mise en œuvre d'opérations nouvelles, le renouvellement des équipements municipaux et les travaux courants. Les dépenses d'investissement représentent ainsi à un montant total de 1 895 000 € (66 100 € pour le chapitre 20, 424 991,54 € pour le chapitre 21 et 1 403 908,46 € pour le chapitre 23).

La section d'investissement de l'exercice 2022 est équilibrée avec un recours à l'emprunt limité à 300 000 €.

Le projet de budget tel que présenté à l'assemblée a été approuvé par la commission des finances le 21 mars 2022.

Considérant l'ensemble de ces informations, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, tel que présenté dans les documents ci-joints.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2022 tel que présenté par madame le maire, conformément au document ci-annexé.

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

# Arrondissement de MONTLUCON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Nbre de conseillers

municipaux en exercice: 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Présents à la séance : 23 Votants : 29

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER.. LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

ا " ا

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

~~~~~~

19 avril 2022

Le conseil municipal, après délibération, par 23 voix pour et 2 abstentions (Mme I Clémensat et Mr L Dequaire), mesdames G Fauchard, S Berruer, C Chirol et monsieur N Richoux ne prenant pas part au vote,

OBJET: Vote des subventions 2022.

APPROUVE l'état des subventions en nature et **AUTORISE** le versement des subventions 2022 conformément au document ci-annexé.

220409-08

Le

Ville de DOMERAT 03410 DOMERAT

2 2 AVR, 2022

Contrôle de légalité FAST

a) Les subventions en nature

	on Antenne	Association	Locaux utilisés	Estimation
33	Action culturelle	A Petits Patchs	Bâtiment J Ferry	3 450 €
33	Action culturelle	Atelier Arc en Ciel	Bâtiment poste	5 430 €
33	Action culturelle	Club des chiffres et des lettres	Centre Poncet	1 740 €
33	Action culturelle	La Trad'omératoise	Centre Poncet	8 568 €
33	Action culturelle	Le Chant des fuseaux domératois	Bâtiment J Ferry	2 580 €
33	Action culturelle	Les Commun'arts	Place de Crevant	6 420 €
33	Action culturelle	Peinture sur soie	Bâtiment J Ferry	3 840 €
33	Action culturelle	Société Mycologique du Val de Cher	Bâtiment poste	1 860 €
33	Action culturelle	Sunny Line Dance	Centre Poncet	4 896 €
33	Action culturelle	Tradition du vignoble domératois	garage V Hugo	1 800 €
33	Action culturelle	Artefact 03	Bungalow V Hugo	1 800 €
40	SC Sports Jeunesse	AB/CD (Badminton)	COSEC	10 107 €
40	SC Sports Jeunesse	ASD	stade	219 500 €
40	SC Sports Jeunesse	Association Gym Danse Domératoise	Bâtiment J Ferry et centre poncet	9 096 €
40	SC Sports Jeunesse	Boules sportives	Boulodrome	31 680 €
40	SC Sports Jeunesse	Chiens de troupeaux Vallée du Che	er Terrain 3 ha	200 €
40	SC Sports Jeunesse	Club Aïkido	Salle au COSEC	4 343 €
40	SC Sports Jeunesse	Club canin	Buvette + salle réunion	3 600 €
40	SC Sports Jeunesse	Force Athlétique	Ex bureau de tri	9 900 €
40	SC Sports Jeunesse	Judo Kwaï Bourbonnais	Salle au COSEC	4 343 €
40	SC Sports Jeunesse	Karaté Club Domératois	Salle au COSEC	4 343 €
40	SC Sports Jeunesse	Pétanque Domératoise	Buvette, jeux couverts + jeux extérieurs	3 000 €
40	SC Sports Jeunesse	Rex Club Domératois	Stand de tir	10 500 €
40	SC Sports Jeunesse	Tennis Club Domératois	Club house + 3 courts de tennis	11 700 €
024	Fêtes et cérémonies	Comité des fêtes	Hangar Dunlop + logement rue J Jaurès	
024	Fêtes et cérémonies	Les Amis de Crevant	Garage de Crevant	300 €
024	Action culturelle	Club Informatique Domératois	Pôle social	2 925 €
24	Fêtes et cérémonies	Les Amis de Couraud	45 rue de la République	3 000 €
025	Aide aux associations	Comité des Œuvres Sociales	Annexe ateliers	1 560 €
60	Adm_social	Association des familles	Bâtiment J Ferry	3 600 €
60	_ Adm_social	Donneurs de sang	45 bis rue de la République	3 600 €
60	Adm_social	UNRPA-Ensemble solidaire	45, rue de la République	3 600 €
60	Adm_social	Les Restos du Coeur	20, rue G Vernade	4 800 €
60	Adm_social	Secours populaire	Bâtiment J Ferry	3 000 €
				455 024 €

L'annexe IV B1.7 du budget fait figurer les avantages en nature accordés notamment aux associations. Cet état des avantages en nature est établi suivant une méthode arrêtée par la commission des finances en 2013. Cette méthode prend en compte :

- une valeur de 60 €/m² les locaux entretenus par la commune ;
- 6 % de la valeur estimé du mobilier (sauf club informatique 33%)
- les coûts nets constatés l'année n-1 du stade et du COSEC

b) Les crédits proposés

Tableau récapitulatif subventions 2022 - Séance du 9 avril 2022

31/03/2022

		180,00	Amicale anciens de l'ASD (4A)	SC Sports Jeunesse	40
		180,00	AB/CD (Badminton)	SC Sports Jeunesse	40
12 530,00		9 440,00	Sous-total "33"		
3 400,00			Union Musicale Domérat	Action Culturelle	33
		180,00	Traditions du Vignoble Domératois	Action Culturelle	33
		180,00	Sunny Line Dance	Action Culturelle	33
		180,00	Société Mycologique du Val de Cher	Action Culturelle	33
180,00			Scherzi Musicali	Action Culturelle	33
			Pictura and Co	Action Culturelle	33
		180,00	Peinture sur soie	Action Culturelle	33
		1 000,00	Ouest Allier Burkina Faso	Action Culturelle	33
		180,00	Musiques en liberté	Action Culturelle	33
			Les Mots qui réveillent	Action Culturelle	33
		180,00	Les Commun'arts	Action Culturelle	33
		180,00	Les Amis de Couraud	Action Culturelle	33
		180,00	Le Chant des fuseaux domératois	Action Culturelle	33
		180,00	La Trad'omératoise	Action Culturelle	33
			Jötunn & Co	Action Culturelle	33
8 150,00		5 850,00	Comité des fêtes	Action Culturelle	33
		180,00	Collectif mémoire réfugiés déportés Espagnols (CMRE)	Action Culturelle	33
800,00			Club des chiffres et des lettres (10 ^{eme} tournoi nat)	Action Culturelle	33
		250,00	Club des chiffres et des lettres	Action Culturelle	33
		180,00	Atelier Arc en Ciel	Action Culturelle	33
		180,00	Artefact03	Action Culturelle	33
		180,00	A Petits Patchs	Action Culturelle	33
00,006 8	4	1 760,00	Sous-total"20"		
8 000,000			Subventions exceptionnelles accompagnement projets écoles primaires	SC Scolaire	20
		160,00	DDEN	SC Scolaire	20
600,00			Collège	SC Scolaire	20
		600,00	Collège FSE	SC Scolaire	20
		1 000,00	Collège association sportive	SC Scolaire	20
180,00			Amicale Laïque Alain Fournier (fct)	SC Scolaire	20
180,00			Amicale Laïque école M Pagnol	SC Scolaire	20
410,00	1 000,00	50 150,00	Sous-total "025"		
	1 000,00		Contribution FACECO Ukraine	Aide aux assos	025
		150,00	Prévention routière (Com Dep)	Aide aux assos	025
130,00			Comité Dep concours résistance	Aide aux assos	025
130,00			Ass nationale familles fusillés	Aide aux assos	025
		50 000,00	Comité des Œuvres Sociales	Aide aux assos	025
150,00			Codérail	Aide aux assos	025
0,00	0,00	9 220,00	Sous-total "024"		
		220,00	ANACR	Adm-Pop	024
		5 000,00	RMB	Communication	023
		4 000,00	RJFM	Communication	023
Credit Leserves	exceptionnelles	Montants Fct	beneticiaires	Antenne	Fonction

Ville de DOMERAT
03410 DOMERAT
Le 2 2 AVR. 2022

Contrôle de légalité FAST

CM 19/03/22

19 504,00	31 260,00	1 000,00	161 951,00	213 715,00	Total général	
Solde non affecté	Crédits réservés	Subv Excep	Montants Fct			
41	31 260,00	1 000,00	161 951,00	Totaux		
	9 360,00		91 381,00	Sous-total "40"		
	0.000		1 526,00	Classic J-Patrick Dubuisson (course du Cros 20/03/22)	SC Sports Jeunesse	40
	400,00			UCDM course Domérat du 28/05/22	SC Sports Jeunesse	40
	200.00		400,00	Union cycliste Domérat Montluçon (fct)	SC Sports Jeunesse	40
	400,00			Tennis Club Domératois (tournoi adultes)	SC Sports Jeunesse	40
	400,00			Tennis Club Domératois (tournoi jeunes)	SC Sports Jeunesse	40
			1 300,00	Tennis Club Domératois	SC Sports Jeunesse	40
			180,00	Supporters ASD	SC Sports Jeunesse	40
	250,00			Ste courses hippiques Montluçon Néris	SC Sports Jeunesse	40
	410,00			Sport méca Domératois (brocante)	SC Sports Jeunesse	40
			180,00	Sport mécanique Domératois FCT	SC Sports Jeunesse	40
			180,00	Sénior's Club	SC Sports Jeunesse	40
			1 500,00	Rex Club Domératois	SC Sports Jeunesse	40
			1 200,00	Pétanque Domératoise	SC Sports Jeunesse	40
			450,00	Karaté Club Domératois	SC Sports Jeunesse	40
			585,00	Judo Kwaï Bourbonnais	SC Sports Jeunesse	40
			400,00	Force Athlétique	SC Sports Jeunesse	40
			400,00	Club Aïkido	SC Sports Jeunesse	40
			180,00	Chiens de troupeaux Vallée du Cher	SC Sports Jeunesse	40
			180,00	Cheval loisirs compétition Villiers	SC Sports Jeunesse	40
		,		Cavaliers du Bourbonnais	SC Sports Jeunesse	40
			1 230,00	Boules sportives	SC Sports Jeunesse	40
	1 000,00			Association Gym Danse Domératoise	SC Sports Jeunesse	40
			450,00	Ass communale de Chasse	SC Sports Jeunesse	40
			80 000,00	ASD	SC Sports Jeunesse	40
	1 000,00			Amitié Nature Corrida	SC Sports Jeunesse	40
	3 000,000			Amitié et Nature Sentiers Bacchus	SC Sports Jeunesse	40
			500,00	Amicale Sportive Montluçonnaise (La Domératoise)	SC Sports Jeunesse	40
	1 000,00			Amicale Canine - Championnat ring	SC Sports Jeunesse	40
	1 500,00			Amicale Canine - Championnat National ring	SC Sports Jeunesse	40

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril 2022.

Nbre de conseillers

municipaux en exercice: 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Drácouto à la cápaca

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER...

Présents à la séance : 23

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

Votants : 29

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration: Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

19 avril 2022

Les participations suivantes sont soumises à l'approbation du conseil municipal :

<u>OBJET</u>: Vote des participations 2022.

Compte	Fonction	Antenne	Organisme	Montant
		comptable		
65568	313	MED	L'Allier à livre ouvert	1 300 €
65568			SDE03 *	92 976 €
Total				94 276 €

220409-09

* Détail SDE03:

Compte	Fonction	Antenne comptable	Organisme	Montant
65568		·	SDE03	
	510	ADM	Télécom	4 202 €
	845	Voirie	Travaux	2 774 €
	512	EP	Eclairage public	86 000 €
Total				92 976 €

Compte	Fonction	Antenne comptable	Organisme	Montant
657362	01	ADM	CCAS	380 000 €

	Ville de DOMERAT 03410 DOMERAT
Le	2 2 AVR. 2022
С	ontrôle de légalité FAST

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les montants des participations ci-dessus exposés.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de **MONTLUCON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril.

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1er avril 2022.

Nbre de conseillers municipaux en exercice: 29

Présents: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr

Présents à la séance 23

BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES... HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

Votants : 29

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation:

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance:

કા નકા નકા નકા નકા નકા

Madame le maire rappelle à l'assemblée ses délibérations des

19 avril 2022

30/06/2011 et 24/05/2012 concernant la mise en place sur le territoire communal de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et la tarification qui lui est applicable. Elle souligne notamment le choix du OBJET: Vote tarifs TLPE conseil municipal d'exonérer de cette taxe les enseignes de 0 à 12 m².

2023.

Elle rappelle par ailleurs que depuis 2015, par mesure de simplification, la communication aux collectivités des fourchettes annuelles tarifaires dans lesquelles devront s'inscrire les délibérations de fixation de tarifs TLPE pour l'année suivante, ne fait plus l'objet d'un arrêté ministériel. Il appartient donc au conseil municipal de fixer, annuellement, les tarifs applicables pour la commune.

220409-10

Madame le maire indique que conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2333-9, L 2333-10, L 2333-11 et L 2333-12, il convient de fixer les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 (Cf. document ci-annexé).

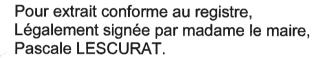


Considérant la crise sanitaire et ses conséquences sur le tissu économique du territoire, il est proposé à l'assemblée :

- De décider du maintien pour 2023 des tarifs de TLPE adoptés en
- Par voie de conséquence, de fixer comme suit les tarifs de TLPE applicables à compter du 1er janvier 2023.

SUPPORTS	SUPERFICIE	Tarifs 2022	Tarifs 2023
	0 à 12 m²	Exonération	Exonération
Enseignes	12 à 50 m² inclus	32,00 €/m²	32,00 €/m²
	Plus de 50 m²	64,00 €/m²	64,00 €/m²
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires non-numériques	0 à 50 m²	21,10 €/m²	21,10 €/m²
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires numériques	0 à 50 m²	63,30 €/m²	63,30 €/m²

APPROUVE les tarifs ci-dessus exposés, applicables à compter du 1er janvier 2023.



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril 2022.

Nbre de conseillers municipaux en exercice : 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Présents à la séance : 23

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

Votants : 29

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1^{er} avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :



19 avril 2022

Afin de renforcer la sécurité routière sur notre territoire, madame le maire informe l'assemblée qu'il convient de réaliser certains travaux, à savoir :

- Mise aux normes de l'armoire de commande des feux tricolores de Couraud (4 136 € HT),
- Acquisition de panneaux de signalisation (3 281,01 € HT).

OBJET: Demande de subvention auprès du département au titre des amendes de police.

Le coût estimé de l'opération est de 7 417,01 € H.T (8 900,41 € T.T.C). Le montant plafond subventionnable au titre des travaux d'aménagement de sécurité routière (priorité 1) est de 45 000 € HT et le taux d'aide est de 40 %.

220409-11

Les travaux sont programmés en juin 2022.

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :



Charges	Montant HT	Produits	Montant HT
Feux tricolores Acquisition panneaux	4 136,00 € 3 281,01 €	Amendes de police (Priorité 1 – 40 %)	2 966,80€
		Autofinancement	4 450,21 €
Total	7 417,01 €		7 417,01 €

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver la demande subvention au titre des amendes de police.
- Autoriser madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du département.

APPROUVE la demande de subvention telle qu'exposée ci-dessus et **AUTORISE** madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du département.



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril 2022.

Nbre de conseillers municipaux en exercice : 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Présents à la séance : 23 Votants : 29

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :



19 avril 2022

La ville de Domérat souhaite poursuivre la mise en place de caméras de vidéo-protection, dans le prolongement des équipements déjà existants, qui ont permis de réduire les actes de malveillance et contribué à la sécurité aux abords des bâtiments concernés.

<u>**OBJET**</u>: Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéo-protection au titre du FIPD.

Dans ce cadre, 7 caméras supplémentaires seront installées : 4 seront positionnées au stade (derrière les tribunes) et 3 sur le site de la Pérelle (château et musée de la vigne).

220409-12

Comme pour les dispositifs déjà en place, il sera possible sur requête de la police, de visionner les images des lieux considérés, dès lors qu'une infraction aura été constatée. Il n'est pas prévu de visionnage direct et les images seront conservées au maximum un mois.



Ce nouveau déploiement de 7 caméras supplémentaires représente un investissement d'un montant prévisionnel de 17 626,80 € TTC, pouvant être subventionné par le fonds interministériel de prévention de la délinguance (FIPD) à hauteur de 20 à 80 %.

Considérant ces éléments, il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver la mise en place de 7 caméras supplémentaires de vidéo-protection telle que décrite ci-dessus,
- D'autoriser Mme le maire à solliciter le concours du FIPD à hauteur de 20 à 80 % du coût de l'investissement correspondant.
- D'autoriser Mme le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées et l'**AUTORISE** à signer tous documents relatifs à cette affaire.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de **MONTLUCON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1er avril 2022.

Nbre de conseillers municipaux en exercice: 29

Présents: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr

Présents à la séance : 23

Votants

BOY...Mme PIRES..Mr DUFLOUX...Mme BERGERON...Mrs LIMOGES... HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

: 29

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation:

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN. Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance:



19 avril 2022

portail internet permettant aux usagers des services d'accueil périscolaire, de la pause méridienne et des accueils collectifs de mineurs (mercredis, petites vacances scolaires et mois de juillet) d'effectuer en ligne les démarches d'inscriptions, de réservation et de paiement de leurs prestations, et ce en remplacement du dossier unique « papier » utilisé jusqu'alors.

OBJET: Modification du rèalement intérieur du périscolaire, de la pause méridienne et des ACM.

La mise en place de ce nouvel outil nécessite de mettre en concordance les règlements intérieurs de ces services, notamment en ce qui concerne les modalités d'inscription, de gestion des absences et de facturation, étant précisé que les tarifs demeurent inchangés.

220409-13

Il est également proposé de réunir en un seul et même document les deux précédents règlements intérieurs, qui régissaient pour le premier les ACM et pour le second l'accueil périscolaire et la pause méridienne.



Il est enfin proposé que les dispositions relatives aux ACM seront applicables à compter du 1er juillet 2022, tandis que les dispositions régissant le fonctionnement des mercredis, de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne entreront en vigueur au 1er septembre 2022.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- D'approuver le règlement intérieur de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne et des accueils collectifs de mineurs conformément au document ci-annexé.
- D'autoriser Mme le maire à signer ledit règlement ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

APPROUVE le règlement intérieur présenté par madame le maire conformément au document ci-annexé et l'**AUTORISE** à signer ledit règlement ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril 2022.

Nbre de conseillers municipaux en exercice : 29

Votants

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Présents à la séance : 23

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

: 29

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

<u>Ayant donné mandat de procuration</u>: Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :



19 avril 2022

L'assemblée est informée que les consorts Guémas, par acte notarié établi par maître Pierre Demay, notaire à Montluçon, en date des 9 et 11 octobre 1973, ont abandonné gratuitement à la commune de Domérat les parcelles cadastrées ZD n° 144 et 145 (rue Emile Zola) d'une superficie respective de 50 et 64 centiares.

<u>OBJET</u>: Régularisation acquisition parcelles rue Emile Zola (ZD n° 144 et 145).

Or, cette cession gratuite n'a jamais été constatée par un acte publié au service de la publicité foncière. Il convient donc, dès lors que la commune accepte cette cession, de régulariser la situation.

220409-14

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées ZD n° 144 et 145 à messieurs Jean-Pierre et Ghislain Guémas.
- De préciser que cette acquisition se fait moyennant l'€uro symbolique sans obligation de paiement,
- De préciser que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- De décider l'intégration des dites parcelles dans le domaine public communal,
- D'autoriser Mme le maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte notarié qui sera passé en l'étude de la SCP Quach-Montagné-Baron, notaires à Domérat.



FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées et l'AUTORISE à signer tout document relatif à cette affaire.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril 2022.

Nbre de conseillers municipaux en exercice : 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Présents à la séance : 23 Votants : 29

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER.. LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

ન્હા ન્હા ન્હા ન્હા ન્હા

19 avril 2022

Par délibération en date du 30 janvier 2021, le conseil municipal approuvait la conclusion d'une convention avec l'association Profession Sport & Loisirs Auvergne (PSLA), opérateur retenu par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Passez le cap! ».

<u>OBJET</u>: Convention de mise à disposition par l'association Profession Sport et Loisirs Auvergne (PSLA) à la commune de Domérat d'une apprentie sur des structures communales.

Pour mémoire, ce dispositif, piloté par le SDJES de l'Allier et l'unité départementale de la DIRECCTE, a vocation à apporter une réponse aux priorités gouvernementales en matière de développement et de maintien de l'emploi et des qualifications en proposant aux associations sportives la possibilité de recourir à un emploi partagé entre plusieurs structures via un contrat d'apprentissage et en offrant dans le même temps la possibilité aux jeunes âgés de 18 à 29 ans, d'entrer en formation professionnelle et qualifiante de type B.P.J.E.P.S.

220409-15

Dans le cadre de la convention conclue avec PSLA, deux apprentis en formation BPJEPS APT (activités pour tous) ont été mis à disposition de la ville de Domérat pour 40 % de leur temps d'intervention, en complément de la convention déjà conclue par l'ASD avec PSLA pour l'accueil de ces jeunes au sein du club pour les autres 60 % de leur temps d'intervention. Ce dispositif a été couronné de succès puisque les deux jeunes concernés ont obtenu leur BPJEPS.



Il est proposé aujourd'hui à l'assemblée de renouveler cette opération en concluant avec PSLA une nouvelle convention pour la mise à disposition jusqu'en avril 2023 d'une apprentie en formation BPJEPS APT à hauteur de 35 % de son temps d'intervention. Comme pour le précédent partenariat, le club de l'ASD sera la seconde structure d'accueil de l'apprentie, pour les autres 65 % de son temps d'intervention.

Au sein des services municipaux, cette apprentie interviendra principalement lors des accueils collectifs de mineurs (ACM) des petites et grandes vacances pour la conception, l'animation et l'encadrement d'activités sportives, la participation à la coordination de projets d'animations sportives mais aussi à la gestion administrative et à la mise en œuvre de la communication correspondante.

Les conditions financières de cette mise à disposition sont détaillées dans la simulation financière du contrat d'apprentissage jointe au présent rapport, le coût global facturé à la ville de Domérat sur les deux années d'intervention de l'apprentie se montant à 4 702,92 €. Le coût ainsi facturé à la commune prend en compte le salaire brut chargé, la cotisation médecine du travail, la taxe sur les salaires, la cotisation complémentaire de santé et les frais de gestion du groupement d'employeurs, ensemble de charges dont est déduite l'aide financière versée par l'Etat pour les employeurs d'apprentis.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées conformément au document ci-annexé et l'AUTORISE à signer tout document relatif à cette affaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril 2022.

Nbre de conseillers

municipaux en exercice: 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

Présents à la séance : 23 Votants : 29

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..

DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

ૡૡૡઌઌઌ

19 avril 2022

Afin de faire face à des besoins temporaires dans certains services municipaux pendant la période estivale, il est proposé à l'assemblée la création d'un maximum de 20 emplois saisonniers, destinés aux jeunes, pendant la période du 31 mai au 16 septembre 2022, pour une durée de 3 semaines, éventuellement renouvelable en fonction des lieux d'affectation.

<u>**OBJET**</u>: Emplois saisonniers pendant la période estivale.

Il est proposé que ces emplois soient rémunérés, à l'heure, selon l'échelle C1, soit à l'indice brut 367 (majoré : 343).

220409-16

Il est précisé que le recrutement se fera sans condition de diplôme et que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.

Ville de DOMERAT
03410 DOMERAT

Le 13 AVR. 2022

Contrôle de légalité FAST

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,

le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril 2022.

Nbre de conseillers municipaux en exercice : 29

<u>Présents</u>: Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..

HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..

LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX.. DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Présents à la séance : 23 Votants : 29

Constitution of the policy

Date de l'affichage de la convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1er avril 2022

Ayant donné mandat de procuration: Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

ન્શ ન્શ ન્શ ન્શ ન્શ

19 avril 2022

Le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

<u>**OBJET**</u>: Recours à un contrat aidé « Parcours Emplois Compétences (PEC) ».

La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formationaccompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

220409-17

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé et le dispositif, qui concerne notamment les collectivités locales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Ville de DOMERAT
03410 DOMERAT
Le 13 AVR. 2022
Contrôle de légalité FAST

La ville de Domérat souhaite pouvoir conclure un tel contrat, notamment dans le domaine de l'entretien des espaces verts et de la propreté publique, dans le cadre du dispositif PEC pour une durée de 9 mois maximum à hauteur d'une durée hebdomadaire de travail de 26 h au plus, la rémunération étant au minimum égale au SMIC.

Il est proposé au conseil municipal,

- d'approuver le recours aux contrats aidés « Parcours Emplois Compétences (PEC) »,
- d'autoriser la conclusion d'un contrat à intervenir conformément aux éléments ci-dessus exposés,
- d'autoriser madame le maire à signer le contrat évoqué ci-dessus ainsi que tout document relatif à cette question.

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées et l'**AUTORISE** à signer tout document relatif à cette question.